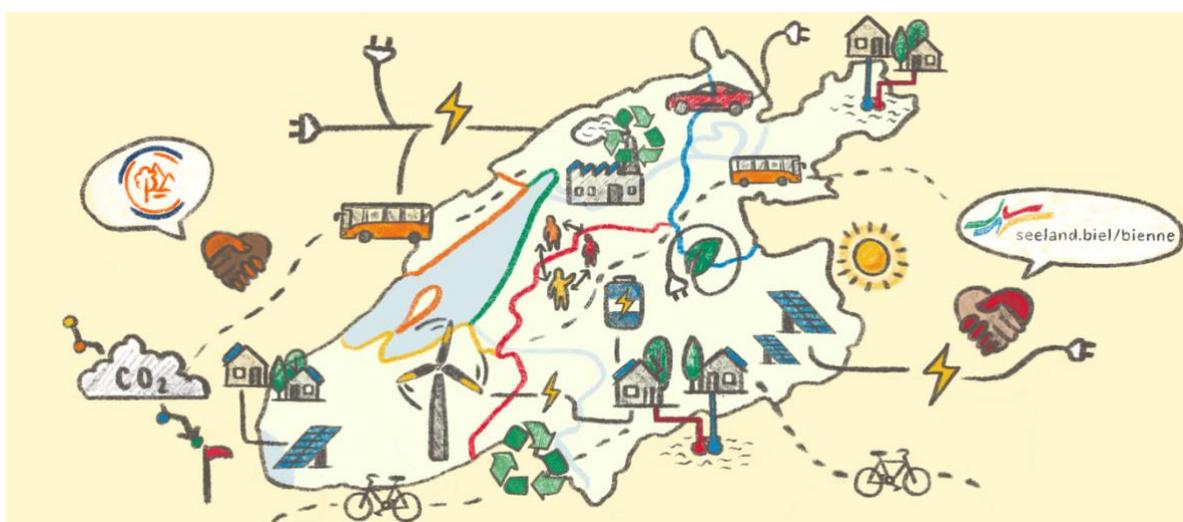


# Stratégie énergétique et climatique

Région-Énergie Bienne-Seeland



Approuvée par le comité à l'intention de l'assemblée générale du 4 décembre 2025

16 juin 2025

## **Impressum**

### **Adjudicateur**

Association seeland.biel/bienne  
c/o BHP Raumplan AG, Güterstrasse 22a, 3008 Berne

### **Direction de projet**

Florian Schuppli, secrétariat seeland.biel/bienne  
Ramona Piller, secrétariat seeland.biel/bienne

### **Comité de projet**

Pierre-André Pittet, comité seeland.biel/bienne  
Janosch Fischer, organe de direction Approvisionnement et élimination seeland.biel/bienne  
Patrick Zysset, organe de direction Approvisionnement et élimination seeland.biel/bienne  
Beat Bachmann, responsable du service public de conseil en énergie du Seeland  
Anna-Maria Pfisterer, conseillère en énergie du service public de conseil en énergie du Seeland  
Simone Barnetta, cheffe de projet Planification / label Cité de l'énergie, commune de Lyss  
Christoph Giger, directeur de la Plateforme solaire Seeland  
Thomas Berz, directeur de seeland.biel/bienne

### **Gestion de projet**

EBP Schweiz AG, Zurich :  
Milena Krieger, Nina Flükiger, Fabian Ruoss, Michel Müller, Jimmy Kochuparampil

### **Première page**

Illustration : © Francesca Andermatt, BHP Raumplan AG

## Résumé

En sa qualité de Région-Énergie, la région seeland.biel/bienne souhaite renforcer la collaboration entre les 61 communes et d'autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en matière de politique énergétique. La région apporte ainsi une contribution essentielle à la réalisation de l'objectif zéro net 2050 de la Confédération et du canton de Berne. La présente stratégie, qui constitue une base importante, a été élaborée en collaboration avec des représentant·e·s des communes ainsi que des acteurs régionaux.

Région-Énergie  
depuis 2024

La vision constitue le cœur de la stratégie :

*« La Région-Énergie et ses communes convainquent par leur action en faveur de la transition énergétique et de la neutralité climatique, s'appuyant résolument sur des connaissances solides, des outils adaptés et une expertise professionnelle. »*

Vision de la  
Région-Énergie

Pour atteindre cette vision, les communes entendent mettre en œuvre des activités, en collaboration avec des acteurs régionaux, dans le cadre de huit orientations stratégiques. La Région-Énergie soutient les communes dans leurs activités par des mesures et des instruments ciblés dans les secteurs de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité.

Un premier train de mesures a été défini pour la Région-Énergie sur la période 2025-2028, articulé autour de sept mesures : mise en place et exploitation d'un cockpit énergétique et climatique, publication « d'exemples de bonnes pratiques », soutien des communes dans l'élaboration de bases en matière de politique climatique, développement d'une boîte à outils « Chaleur communale », collaboration active avec les entreprises d'approvisionnement en énergie, développement de l'offre régionale de conseil et de soutien, et création d'un ou plusieurs service(s) de l'énergie en vue d'une mise en commun des ressources. La mise en œuvre des mesures fait l'objet d'une vérification annuelle. Parallèlement au cockpit énergétique et climatique, un monitoring accessible au public sera mis en place pour montrer l'évolution des émissions et d'autres indicateurs.

Premier train de  
mesures 2025-  
2028

La stratégie et les mesures reposent sur diverses bases. D'une part, une analyse des bases existantes de la Confédération, du canton et de la région seeland.biel/bienne a permis de s'assurer qu'il n'y avait aucun doublon avec les instruments existants. D'autre part, un bilan de départ établi sur la base du bilan énergétique et climatique de l'année 2022 montre que les émissions par habitant de la région sont légèrement inférieures à celles de l'ensemble du canton de Berne. Ce point peut toutefois s'expliquer par les caractéristiques structurelles de la région. Des mesures ciblées dans les secteurs de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité devraient permettre de réduire encore les émissions. Une analyse SWOT basée sur une enquête menée auprès des communes a montré qu'un grand nombre d'acteurs et de communes agissent déjà activement à cet égard. De plus, le canton et la région disposent de ressources financières qui peuvent être utilisées de manière ciblée. Parmi les défis à relever figurent entre autres la pénurie de main-d'œuvre et les difficultés financières des communes, ou encore

Appui de la  
stratégie sur des  
bases existantes

l'absence de collaboration avec les entreprises d'approvisionnement en énergie. Les résultats des enquêtes ont été pris en compte dans l'élaboration de la stratégie.

# Table des matières

Résumé	3
1. Introduction	6
<b>2. Partie 1 : stratégie énergétique et climatique</b>	<b>8</b>
2.1 Vision et orientations stratégiques	8
2.2 Premier train de mesures	9
2.3 Monitoring, controlling et communication	10
<b>3. Partie 2 : mise en œuvre du train de mesures 2025-2028</b>	<b>13</b>
3.1 Fiches de mesures	13
3.2 Calendrier	20
3.3 Estimation des coûts	21
<b>4. Partie 3 : contexte de la stratégie</b>	<b>22</b>
4.1 Conditions-cadres	22
4.1.1 Conditions-cadres de la Confédération	22
4.1.2 Conditions-cadres cantonales	23
4.2 État des lieux	24
4.2.1 Structure de la population et des entreprises	24
4.2.2 Bilan énergétique et climatique	26
4.3 Activités dans la région seeland.biel/bienne	29
4.3.1 Bases et activités de la Région-Énergie	29
4.3.2 Contexte et activités dans les communes	30
4.3.3 Activités des parties prenantes régionales	34
4.4 Analyse SWOT	35
<b>A1 Longlist d'autres mesures</b>	<b>37</b>
Propositions de mesures des ateliers	37
Propositions de mesures de la consultation	38

# 1. Introduction

Région-Énergie<sup>1</sup> depuis 2024, la région seeland.biel/bienne souhaite à ce titre encourager la collaboration entre les 61 communes<sup>2</sup> et d'autres parties prenantes<sup>3</sup> dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en matière de politique énergétique. La collaboration au sein d'une Région-Énergie offre de nombreuses opportunités. Les projets communs permettent ainsi d'économiser des ressources et d'exploiter des synergies, les échanges au sein de la région contribuent au transfert de connaissances, et les parties prenantes peuvent être coordonnées pour la mise en œuvre de projets énergétiques concrets. Les activités d'une Région-Énergie sont soutenues sur le plan financier et technique par SuisseEnergie<sup>4</sup>.

Région-Énergie  
seeland.biel/bienne

La région seeland.biel/bienne comprend 61 communes réparties dans cinq conférences régionales. Au total, 180 000 habitant·e·s résident dans la région (état 2022). La plus grande commune est la ville de Biel/Bienne avec une population de 55 000 habitant·e·s, et la plus petite est Meienried qui affiche 56 habitant·e·s. La plupart des communes comptent moins de 5000 habitant·e·s. Selon les prévisions démographiques, il faut s'attendre à une nouvelle croissance de la population dans la région d'ici 2050, et donc à une augmentation potentielle de la consommation d'énergie<sup>5</sup>.

61 communes dans  
5 conférences  
régionales

La présente stratégie énergétique et climatique, élaborée en collaboration avec des représentant·e·s des communes et des parties prenantes régionales, devrait contribuer efficacement à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques généraux à l'échelle nationale et cantonale. La vision, les orientations stratégiques et les champs d'action constituent le cœur de la stratégie, définissant les objectifs de la Région-Énergie ainsi que les domaines dans lesquels elle intervient. La stratégie doit permettre aux communes d'être actives dans la décarbonation des secteurs de la chaleur

Une vision au cœur  
de la stratégie

- 
- 1 « Une Région-Énergie favorise la collaboration intercommunale structurée au sein de laquelle les communes ainsi que leurs habitantes et habitants, entreprises et organisations poursuivent des objectifs de politique énergétique communs. Cette collaboration leur permet d'aller plus loin ensemble. » (OFEN, 2024). [Lien](#)
  - 2 Aarberg, Aegerten, Arch, Barga, Bellmund, Bienne, Brügg, Brüttelen, Büetigen, Bühl, Büren an der Aare, Diessbach, Dotzigen, Epsach, Erlach, Evillard/Macolin, Finsterhennen, Gals, Gampelen, Grossaffoltern, Hagneck, Hermrigen, Ins, Ipsach, Jens, Kallnach, Kappelen, Lengnau, Leuzigen, Ligerz, Lüscherz, Lyss, Meienried, Meinisberg, Merzigen Mörigen, Müntschemier, Nidau, Oberwil bei Büren, Orpund, Pieterlen, Port, Radelfingen, Rapperswil, Rüti bei Büren, Safnern, Scheuren, Schüpfen, Schwadernau, Seedorf, Siselen, Studen, Sutz-Lattrigen, Täuffelen-Gerolfingen, Treiten, Tschugg, Twann-Tüscherz, Vinelz, Walperswil, Wengi b. Büren, Worben.
  - 3 Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) du canton de Berne, BKW Energie SA, Energie Seeland AG, Energie Service Biel/Bienne, Conseil en énergie du Seeland, UCI Section Bienne-Seeland et Jura bernois, Jura bernois.Bienne, Müve Bienne-Seeland SA / STEP Région Bienne SA, Seelandgas AG, Plateforme solaire Seeland, Swiss Climate AG, TCS Section Bienne-Seeland, Tourisme Bienne Seeland (TBS), ATE groupe régional Bienne-Seeland – Jura bernois, Chambre économique Bienne-Seeland (CEBS)
  - 4 SuisseEnergie (2024). [Lien](#)
  - 5 Scénarios d'évolution démographique du canton de Berne (2024). [Lien](#)

et de la mobilité ainsi que dans le développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables, et d'être soutenues par la Région-Energie.

La stratégie repose sur les bases générales ainsi que les instruments de la Confédération, du canton et de la région, qui ont été analysés dans un premier temps afin d'éviter les doublons dans les activités. Par ailleurs, un état des lieux des conditions et des activités dans la région et les communes a été réalisé : le bilan énergétique et climatique présente les émissions de l'année 2022. Ce bilan de départ permet de montrer où se situe la région sur la voie du zéro net. Par ailleurs, une enquête a été menée auprès des communes et évaluée dans une analyse SWOT, permettant de déterminer les principaux risques et opportunités afin d'élaborer les mesures sur cette base.

Contexte de la stratégie

Le présent document est subdivisé en trois parties. La première décrit la stratégie proprement dite. La deuxième comprend des fiches décrivant en détail les différentes mesures, ainsi que le calendrier et une estimation des coûts pour la mise en œuvre du train de mesures 2025-2028. La troisième partie présente en détail le contexte de la stratégie : conditions-cadres, état des lieux et activités existantes dans la région seeland.biel/bienne.

Élaboration de la stratégie

## 2. Partie 1 : stratégie énergétique et climatique

### 2.1 Vision et orientations stratégiques

Avec sa stratégie énergétique et climatique, la Région-Énergie Bienne-Seeland poursuit la vision suivante :

Vision de la  
Région-Énergie  
Bienne-Seeland

**« La Région-Énergie et ses communes convainquent par leur action en faveur de la transition énergétique et de la neutralité climatique, s'appuyant résolument sur des connaissances solides, des outils adaptés et une expertise professionnelle. »**

Sur la base de cette vision<sup>6</sup>, la Région-Énergie Bienne-Seeland s'engage à atteindre l'objectif zéro net 2050 de la Confédération et du canton de Berne. La poursuite de la vision implique la mise en œuvre par les communes, avec le soutien de la Région-Énergie et, le cas échéant, en collaboration avec les parties prenantes concernées, des activités dans le cadre des orientations stratégiques suivantes :

Orientations  
stratégiques

1. Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.
2. Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid.
3. Améliorer l'efficacité énergétique dans les domaines de la chaleur, du froid et de l'électricité.
4. Exploiter le potentiel d'économie d'énergie par les communes, la population et les entreprises.
5. Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur et de l'électricité.
6. Encourager la transition du trafic individuel motorisé en faveur des transports publics et du vélo.
7. Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour les motorisations du trafic motorisé.
8. Renforcer l'économie circulaire dans la région.

La priorité est accordée aux activités relevant directement du ressort des communes. Dans la mesure du possible et où cela s'avère nécessaire, les activités sont réalisées au niveau intercommunal. La population et les entreprises sont par ailleurs incitées par les communes à apporter leur contribution à la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les activités sont choisies de manière à permettre leur mise en œuvre avec les ressources

---

6 Les termes « transition énergétique » et « neutralité climatique » utilisés dans la vision doivent être compris comme suit : transition énergétique : passage de sources d'énergie fossiles à des sources d'énergie renouvelables et respectueuses de l'environnement ; neutralité climatique : atteindre l'objectif zéro net pour tous les gaz à effet de serre. Autrement dit, un équilibre doit être atteint pour les gaz à effet de serre entre les émissions et le prélèvement d'une part, ainsi que le stockage dans des puits d'autre part.

financières et humaines disponibles. Les orientations stratégiques sont définies de manière générale pour une période de moyen à long terme. Le premier train de mesures aborde les points relatifs aux orientations stratégiques 1 à 5.

La région soutient les communes en leur fournissant connaissances et outils, mais aussi conseils, soutien et mise en réseau. Concrètement, elle se concentre sur quatre champs d'action :

Champs d'action  
de la Région-  
Énergie

- Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique.
- Mettre en avant les activités de la région et des communes.
- Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer.
- Si besoin, lancer des projets et les confier à des organismes responsables intéressés.

La région mise sur des mesures qui complètent d'une part les offres de la Confédération et du canton de Berne, et soutiennent d'autre part les communes avec des connaissances et des outils pour une mise en œuvre efficace des activités dans le champ d'action communal. La région évite les redondances et les doublons avec d'autres acteurs en travaillant selon le principe de subsidiarité et en exploitant les synergies. Les activités dépendent et doivent par ailleurs être adaptées aux ressources humaines et financières que la commune ou des particuliers peuvent mettre à disposition, à la période définie pour une mise en œuvre judicieuse et réaliste des mesures, ainsi qu'aux spécificités locales.

Activités  
complémentaires à  
celles de la  
Confédération et  
du canton

## 2.2 Premier train de mesures

Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique, la Région-Énergie Bienne-Seeland définit un premier train de mesures qui sera mis en œuvre sur la période 2025-2028. Ce train de mesures sera complété et développé au cours des années suivantes. Il pourrait par ailleurs donner lieu à des projets de suivi pour le prochain appel d'offres du programme Région-Énergie de l'Office fédéral de l'énergie pour les années 2026/2027.

Développement du  
train de mesures

Le premier train de mesures comprend sept mesures :

Premier train de  
mesures

- Mesure 1 : mise en place et exploitation d'un cockpit énergétique et climatique (en cours depuis 2024)
- Mesure 2 : publication d'exemples de bonnes pratiques (en cours depuis 2024)
- Mesure 3 : développer la boîte à outils « Conseil en chaleur communale » (en cours depuis 2024)
- Mesure 4 : soutenir les communes dans le lancement de mesures en matière de politique climatique
- Mesure 5 : collaboration active avec des entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE)

- Mesure 6 : développement de l’offre de conseil et de soutien de la Région-Énergie
- Mesure 7 : vérifier la création d’un ou plusieurs service(s) de l’énergie et du climat

Les fiches du train de mesures 2025-2028 ainsi que le calendrier de mise en œuvre et l’estimation des coûts figurent dans la partie 2 de la présente stratégie.

Dans le cadre des ateliers pour l’élaboration des mesures avec les représentant·e·s des communes et les parties prenantes régionales invitées, d’autres idées de mesures ont été développées et hiérarchisées. Par ailleurs, les communes et les acteurs ont rassemblé d’autres propositions de mesures dans le cadre de la consultation relative à cette stratégie. La longlist issue des ateliers et la liste des autres idées des communes seront prises en compte lors de l’élaboration du deuxième train de mesures. La longlist des mesures figure à l’annexe A1 de la présente stratégie.

Longlist d’autres mesures en annexe

seeland.biel/bienne est consciente du fait que toutes les communes de la Région-Énergie ne partagent pas les mêmes contextes ni les mêmes possibilités, raison pour laquelle la stratégie énergétique et climatique est large. Chaque commune peut apporter une contribution dans le cadre de ses possibilités.

## 2.3 Monitoring, controlling et communication

La mise en œuvre des mesures définies doit faire l’objet d’un controlling annuel afin de déterminer si les étapes de mise en œuvre définies dans les fiches de mesures ont été réalisées conformément au calendrier. Si la mise en œuvre s’avère plus lente que prévu, la possibilité d’entreprendre des actions supplémentaires sera examinée. Le controlling se déroule sous l’égide du secrétariat seeland.biel/bienne.

Controlling de la mise en œuvre des mesures

Les résultats des mesures et des activités des communes seront contrôlés dans le cadre d’un monitoring du développement d’indicateurs dans le domaine de l’énergie et du climat dans le but de montrer où se situe la Région-Énergie sur la voie du zéro net. Les indicateurs quantitatifs du monitoring des résultats seront collectés et représentés sur la base du cockpit énergétique et climatique, permettant ainsi de suivre l’évolution des différentes communes ainsi que celle de la région, et de les rendre accessibles au public. Le monitoring des résultats sera assuré par le service public de conseil en énergie du Seeland, sur la base du cockpit énergétique et climatique. Le Tableau 1 fournit une vue d’ensemble des indicateurs<sup>7</sup>.

Monitoring des résultats

Domaine	Indicateurs	Relevé
---------	-------------	--------

<sup>7</sup> La liste des indicateurs est adaptée aux développements en cours. Par exemple, la part de l’énergie éolienne pourra être complétée après la première réalisation d’un projet dans le secteur de l’électricité.

Mise en œuvre des mesures de la stratégie énergétique et climatique	— Étapes de mise en œuvre selon le calendrier défini	— Controlling annuel de la mise en œuvre des mesures — Contrôle interne et documentation par le secrétariat seeland.biel/bienne
Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	— Total des GES de la région par habitant — GES dans le secteur de la chaleur (ménages et services)	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du canton — Représentation sur le cockpit énergétique et climatique par le service public de conseil en énergie du Seeland
Secteur de la chaleur	— Nombre de chauffages au mazout — Nombre de chauffages au gaz — Part des sources d'énergie renouvelables	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du canton — Représentation sur le cockpit énergétique et climatique par le service public de conseil en énergie du Seeland
Secteur des transports	— Part des véhicules électriques sur l'ensemble des véhicules immatriculés	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du canton — Représentation sur le cockpit énergétique et climatique par le service public de conseil en énergie du Seeland
Secteur de l'électricité	— Puissance photovoltaïque installée par habitant·e	— Acquisition de données sur les installations de production d'électricité de la plate-forme de données énergétiques et climatiques du canton de Berne, tous les 2 ans — Représentation sur le cockpit énergétique et climatique par le service public de conseil en énergie du Seeland

Tableau 1 Monitoring et controlling de la stratégie énergétique et climatique de Bienne-Seeland

Tous les deux ans, un rapport d'état détaillant les résultats du monitoring et un état des lieux de la mise en œuvre des mesures est rédigé par le secrétariat seeland.biel/bienne, et présenté à l'organe de direction Approvisionnement et élimination de seeland.biel/bienne. Par ailleurs, le rapport est publié sur le site Internet de la région et diffusé dans les médias.

Rapport d'état sur l'avancement de la mise en œuvre

La présente stratégie (vision, orientations stratégiques) est valable jusqu'en 2050. Elle sera réexaminée à une fréquence maximale de huit ans sur la base des rapports d'état établis tous les deux ans. La première vérification aura donc vraisemblablement lieu en 2032. Elle se fera avec la participation des communes membres de seeland.biel/bienne et des acteurs régionaux. Son résultat sera soumis à la décision du comité de seeland.biel/bienne.

Durée de validité et vérification de l'adaptation de la stratégie

Les communes seront informées chaque année des mises à jour du cockpit énergétique et climatique ainsi que des exemples de bonnes pratiques nouvellement mis en ligne par une communication active du service public de conseil en énergie du Seeland à l'attention des communes (p. ex. article dans la newsletter, e-mail, courrier ou manifestation).

Communication cockpit énergétique et climatique et exemples de bonnes pratiques

### 3. Partie 2 : mise en œuvre du train de mesures 2025-2028

Cette partie de la stratégie décrit chacune des mesures dans une fiche respective. Elle présente également un calendrier de mise en œuvre approximatif ainsi qu'une estimation des coûts.

#### 3.1 Fiches de mesures

<b>Mesure 1 :</b>	<b>Mise en place et exploitation d'un cockpit énergétique et climatique (en cours depuis 2024)</b>
Champs d'action	Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique Mettre en avant les activités de la région et des communes
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : les communes de la région Seeland sont actives dans différents domaines liés au climat et à l'énergie. Elles ont mis en œuvre différentes mesures, du programme de promotion communal aux offensives solaires en passant par la rénovation énergétique de bâtiments. Outre les instruments cantonaux comme la BEakom, le plan directeur de l'énergie et, depuis peu, le programme climatique bernois pour les communes, de nombreuses communes misent sur le label Cité de l'énergie. Des lignes directrices, des stratégies énergétiques ainsi que des commissions de l'énergie ou des préposés à l'énergie ont parfois été mis en place.</p> <p><i>Description</i> : la Région-Énergie Bienne-Seeland profite de son rôle de plateforme pour établir un cockpit énergétique et climatique. Accessible au public, ce dernier clarifie les mesures et activités en cours des communes et permet de comparer les chiffres-clés (cf. chap. 2.3) entre les communes.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Bases de données</i> :</p> <p>Les données manquantes pour avoir une vue d'ensemble des mesures et activités déjà mises en œuvre sont collectées auprès des communes au moyen d'une enquête (parallèlement aux exemples de bonnes pratiques, cf. mesure 2). Les données quantitatives sont obtenues auprès du canton de Berne (plate-forme de données énergétiques et climatiques) (cf. chap. 2.3).</p> <p><i>Publication des informations</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Visualisation des chiffres-clés ayant trait à l'énergie par commune sur le site <a href="http://www.energieregion-seeland.ch">www.energieregion-seeland.ch</a> : les chiffres-clés sont comparés avec le monitoring de la stratégie énergétique et climatique de la région, et permettent une comparaison entre les communes</li><li>— État actuel de la mise en œuvre des mesures dans les communes</li></ul> <p>Les chiffres-clés sont présentés sous forme de valeurs et, par commune, par une évaluation en couleur et une liste de l'ensemble des activités pertinentes.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"><li>— Région-Énergie Seeland (lead : service public de conseil en énergie du Seeland) : mettre en place le cockpit énergétique et climatique, collecter les données, mise à jour régulière</li><li>— Communes : groupe cible du cockpit énergétique et climatique ; mise à disposition de données pour la mise en œuvre de leurs mesures et activités</li></ul>
Estimation des coûts	Investissement initial unique : 20 000 CHF env. Coût annuel : 5 000 CHF/an env.
Financement	Investissement initial : seeland.biel/bienne (financement spécial énergie et climat), contributions de la Confédération et du canton Coût annuel : seeland.biel/bienne (budget service de conseil en énergie du Seeland)

<b>Mesure 2 :</b>	<b>Publication d'exemples de bonnes pratiques (en cours depuis 2024)</b>
Champs d'action	Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique Mettre en avant les activités de la région et des communes
Description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : dans la Région-Énergie Seeland, des projets énergétiques ou climatiques exemplaires ou novateurs ont déjà été mis en œuvre par les communes et d'autres acteurs. Il s'agit maintenant d'identifier une petite sélection de ces exemples de bonnes pratiques modèles de la région.</p> <p><i>Description</i> : la Région-Énergie Bienne-Seeland utilise ses ressources et ses moyens pour publier et faire connaître les exemples de bonnes pratiques, et les diffuse sur le site Internet de la Région-Énergie. Les objectifs de cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Les communes et les parties prenantes régionales connaissent les exemples de bonnes pratiques, qui les inspirent et les motivent à lancer et soutenir de nouveaux projets.</li> <li>— La publication des exemples de bonnes pratiques permettra de mettre en réseau les acteurs impliqués ainsi que d'échanger des expériences (p. ex. lors d'une soirée thématique) et d'informer la population.</li> </ul>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration de bases</i> :</p> <p>Des exemples pertinents de bonnes pratiques seront activement recherchés dans l'ensemble des communes de la région. Au total, une dizaine ou une vingtaine d'exemples doivent être publiés sur le site Internet.</p> <p><i>Publication et diffusion</i> :</p> <p>Sur le nouveau portail web de la Région-Énergie, les exemples de bonnes pratiques des communes seront présentés de manière visuellement attrayante. Afin d'encourager la mise en réseau, un interlocuteur sera mentionné pour tout renseignement dans le cadre de chaque projet. Le site Internet doit être diffusé et solidement établi au niveau régional par des moyens appropriés et via des mesures de marketing adéquates.</p>
Responsabilité principale	Région-Énergie Seeland
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie Seeland (lead : service public de conseil en énergie) : identifier les exemples de bonnes pratiques, et les publier sur le site Internet</li> <li>— Communes : mettre en œuvre les exemples de bonnes pratiques et les communiquer à la Région-Énergie</li> </ul>
Estimation des coûts	Investissement initial unique : 20 000 CHF env. Coût annuel : 5 000 CHF/an env.
Financement	Investissement initial unique : seeland.biel/bienne (financement spécial énergie et climat), contributions de la Confédération et du canton Coût annuel : seeland.biel/bienne (budget service de conseil en énergie du Seeland)

<b>Mesure 3 :</b>	<b>Développer la boîte à outils « Conseil en chaleur communale » (en cours depuis 2024)</b>
Champs d'action	Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique
Description	<p><i>Contexte</i> : le besoin relatif à cette mesure fait suite à une soirée thématique organisée par seeland.biel/bienne en 2023 avec les communes. De nombreuses communes de la région Seeland sont confrontées au défi de remplacer les générateurs de chaleur des bâtiments communaux fonctionnant avec des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Comme cela concerne également les grandes centrales thermiques, qui présentent parfois encore du potentiel pour un réseau de chauffage local ou à distance, ces projets sont entachés de quelques incertitudes et présentent une certaine complexité.</p> <p><i>Description</i> : les communes doivent maintenant être soutenues par la Région-Énergie Seeland pour le lancement de tels projets. Le soutien doit avoir lieu dans une phase d'études préliminaires, notamment en ce qui concerne le budget d'investissement, le calendrier, les sources d'énergie appropriées et l'utilisation judicieuse du savoir-faire en matière de planification. Ce « conseil en chaleur communale » doit également être combiné avec une évaluation du potentiel dans l'environnement concerné en vue du développement d'un réseau de chauffage local ou à distance, et doit être conçu de manière à pouvoir être intégré dans une boîte à outils évolutive.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration de documents de base</i> : Des documents standards sont élaborés pour le soutien et la mise en œuvre des prestations de conseil.</p> <p><i>Publication et diffusion</i> : L'offre de conseil pour la « chaleur communale » est diffusée sur le nouveau portail web de la Région-Énergie.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie Bienne-Seeland (lead : service public de conseil en énergie) : mettre en place une boîte à outils pour le lancement de projets et le conseil en matière de chaleur</li> <li>— Communes : remplacer les sources d'énergie fossiles des bâtiments communaux par des sources d'énergie renouvelables à l'aide de l'offre de conseil</li> <li>— Entreprises de planification spécialisées dans le chauffage à distance : soutenir les communes dans le cadre de la mise en œuvre</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Investissement initial : 10 000 CHF env.</p> <p>Coût annuel : prestations de conseil</p>
Financement	<p>Investissement initial : seeland.biel/bienne (financement spécial énergie et climat)</p> <p>Contributions de la Confédération et du canton : coût annuel : seeland.biel/bienne (budget service de conseil en énergie du Seeland)</p>

<b>Mesure 4 :</b>	<b>Soutenir les communes dans le lancement de mesures en matière de politique climatique</b>
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : en mettant en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat, les communes contribuent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. L'ancrage au niveau politique, p. ex. avec une stratégie climatique, des lignes directrices en matière de climat, dans le programme de la législature ou un plan de mesures, joue un rôle-clé. La mise en œuvre de mesures concrètes est tout aussi importante. Avec le nouveau programme climatique pour les communes, le canton (Office de l'environnement et de l'énergie) soutient financièrement depuis 2025 les communes qui élaborent une stratégie climatique communale conformément aux huit étapes du guide de la stratégie climatique (2023)<sup>8</sup>. D'autres mesures sont également soutenues par le programme d'encouragement cantonal.</p> <p><i>Description</i> : la Région-Énergie Bienne-Seeland soutient les communes dans le lancement de mesures dans le domaine du climat, en coordination avec le programme climatique cantonal. Elle accompagne les communes en fonction de leur niveau d'avancement. Elle met ses connaissances à disposition pour que les communes puissent agir, adopter des mesures efficaces et profiter des programmes d'encouragement existants. Pour le lancement de mesures de mise en œuvre, une vue d'ensemble régionale est élaborée sur la base du canton et du cockpit de la Région-Énergie. En outre, des conseils et des ateliers de soutien seront proposés en cas de besoin.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Établir une vue d'ensemble des bases existantes</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Établir une vue d'ensemble des documents stratégiques (lignes directrices en matière d'énergie et de climat, stratégie climatique, Cité de l'énergie, plan directeur en matière d'énergie) et des programmes d'encouragement pour les communes</li> <li>— Préparer une longlist de mesures de mise en œuvre possibles pour les communes, associée, le cas échéant, à un contrôle de pertinence</li> <li>— Examiner les modèles de documents stratégiques existants et créer d'autres modèles si nécessaire</li> <li>— Intégrer les outils dans la boîte à outils (mesure 3).</li> </ul> <p><i>Organiser une série d'ateliers pour les communes (une fois par an)</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Définir l'objectif des ateliers, les contenus possibles étant l'échange d'expériences, l'acquisition de connaissances sur la stratégie climatique, et le développement de solutions intercommunales.</li> <li>— Planifier et organiser des ateliers.</li> </ul> <p><i>Conseils lors du lancement de mesures à mettre en œuvre</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Mise en réseau avec les bonnes pratiques d'autres communes.</li> <li>— Si nécessaire, mise à disposition d'une expertise technique appropriée en rapport avec la mesure correspondante.</li> <li>— Si nécessaire, lancement d'activités intercommunales et soutien de projets pilotes de communes (exploitation des synergies, allègement de la charge administrative des communes).</li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (lead : seeland.biel/bienne) : examiner les bases existantes et élaborer des bases supplémentaires, réaliser un projet pilote, élaborer et organiser des ateliers et des soirées thématiques, soutenir le lancement de la stratégie et la mise en œuvre de mesures, lancer la collaboration intercommunale au sein de groupes de communes.</li> <li>— Communes : élaborer une stratégie propre / les bases en matière de politique climatique ; mettre en œuvre les mesures.</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Investissement initial unique : 30 000 CHF env.</p> <p>Coût annuel : 20 000 CHF env.</p>
Financement	seeland.biel/bienne (budget service de conseil en énergie du Seeland)

8 Office fédéral de l'environnement (2023) : [Conseils climatiques pour les communes](#)

<b>Mesure 5 : Collaboration active avec des entreprises d’approvisionnement en énergie (EAE)</b>	
Champs d’action	Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer Lancer des projets et les confier à des organismes responsables
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : la décarbonation exige un développement dynamique de l’approvisionnement en énergie et implique des ressources financières et humaines considérables, qui doivent être utilisées de manière ciblée et efficiente. Près de la moitié des communes de la région Bienne-Seeland disposent de leurs propres entreprises d’approvisionnement en énergie. Elles ont donc une influence directe sur la stratégie et l’offre de ces dernières. En revanche, elles n’exercent généralement qu’un pouvoir limité sur les EAE œuvrant à l’échelle régionale ou au-delà des frontières de la région (en particulier BKW).</p> <p><i>Description</i> : la Région-Énergie réunit les communes et les EAE, et soutient l’échange d’expertise en vue de la promotion de sources d’énergie locales et de la mise en œuvre de systèmes énergétiques judicieux. Les communes sont ainsi davantage en mesure d’influer sur les principaux enjeux liés à l’approvisionnement en énergie. L’accent est mis sur l’exploitation des potentiels et la formulation d’objectifs de mise en œuvre conjoints des communes en coordination avec les EAE compétentes en phase avec les stratégies énergétiques et climatiques, en particulier sur les thèmes de la mobilité électrique, du photovoltaïque, du développement de l’infrastructure réseau, du stockage de l’énergie, de l’avenir du réseau de gaz, des communautés électriques locales (CEL) ou de la mise en place de réseaux thermiques.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration et organisation de « tables rondes » avec les communes et les EAE sur les préoccupations des communes, les défis et les solutions en matière d’approvisionnement en énergie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Table ronde sur l’approvisionnement en électricité : développement du réseau électrique, réalisation du potentiel PV, infrastructure de recharge pour la mobilité électrique, déploiement de compteurs intelligents, demandes de raccordement IPV, tarifs de rachat, etc.</li> <li>— Table ronde sur l’approvisionnement en chaleur : mise en place de réseaux thermiques, concentration sur l’approvisionnement en gaz, utilisation du bois-énergie, etc.</li> </ul> <p><i>Élaboration de feuilles de route dans les domaines de l’électricité ou de la chaleur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— La Région-Énergie élabore un modèle de feuille de route communale dans les domaines de l’électricité ou de la chaleur, qui sert de base à l’échange avec les EAE. Les objectifs de mise en œuvre conjoints des communes et des EAE ainsi que les défis à venir dans le domaine de l’énergie y sont documentés (p. ex. développement du réseau électrique, mise en place de réseaux thermiques, réalisation du potentiel PV, infrastructure de recharge pour la mobilité électrique, etc.).</li> <li>— Aux fins de l’élaboration des feuilles de route communales, les communes organisent des échanges bilatéraux avec les EAE actives au niveau local (électricité et chaleur) sur les bases stratégiques (stratégie, planification énergétique), les défis communaux et les projets à venir. Si nécessaire, implication de la Région-Énergie.</li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (lead) : mettre en commun les demandes des communes, soutenir ces dernières sur le plan technique, animer des « tables rondes », mettre à disposition des modèles, lancer et accompagner des projets qui s’étendent au-delà des frontières de la région.</li> <li>— Communes : participer aux « tables rondes », déclencher/initier des étapes de mise en œuvre ; développer des compétences et des ressources.</li> <li>— EAE (y c. BKW) et, le cas échéant, d’autres parties prenantes dans le domaine de l’énergie<sup>9</sup> : participation active et transparente aux « tables rondes », dialogue avec les communes</li> </ul>
Estimation des coûts pour la région	Investissement initial : 50 000 CHF env. Coût annuel : 10 000 CHF/an env.
Financement	Investissement initial et coût annuel : seeland.biel/bienne (financement spécial énergie et climat), contributions de la Confédération et du canton

<sup>9</sup> Stations d’épuration des eaux usées (Müve Bienne-Seeland SA) ; industrie (production de chaleur industrielle)

Coût annuel : s.b/b (budget service de conseil en énergie du Seeland)	
<b>Mesure 6 :</b>	<b>Développement de l'offre de conseil et de soutien de la Région-Énergie</b>
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Mettre en avant les activités de la région et des communes</p> <p>Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : il existe actuellement différentes offres de conseil et de soutien dans la Région-Énergie : le « service public de conseil en énergie du Seeland » propose aux communes et à la population un conseil en énergie impartial axé sur l'isolation thermique, le remplacement des systèmes de chauffage, les programmes d'encouragement et les prescriptions légales. La « Plateforme solaire Seeland » encourage la production d'énergie à partir d'installations solaires dans le Seeland bernois. Elle met différents services et instruments à la disposition des communes, organisations et particuliers intéressés, et initie et gère des projets en lien avec la promotion de l'énergie solaire. Organisme responsable de la Région-Énergie et du service public de conseil en énergie du Seeland, seeland.biel/bienne dispose de ressources et de compétences dans différents domaines thématiques pertinents pour la Région-Énergie (urbanisation et transports, énergie et environnement, formation, économie et tourisme), qui peuvent être utilisées pour renforcer la Région-Énergie. La « Région-Énergie Bienne-Seeland » met en œuvre des projets régionaux en phase avec la stratégie énergétique 2050, comme la présente stratégie énergétique et climatique, qui comprend entre autres la mise en œuvre d'un nouveau portail web de la Région-Énergie, le cockpit énergétique et climatique, la diffusion d'exemples de bonnes pratiques et la boîte à outils Chaleur.</p> <p><i>Description</i> : cette mesure permet de mieux coordonner l'offre de conseil et de soutien de la Région-Énergie et par conséquent du service public de conseil en énergie, de la Plateforme solaire Seeland et de seeland.biel/bienne, et de contrôler et d'étoffer si nécessaire les prestations actuelles dans le domaine de l'information et du conseil. L'accent est mis sur les thèmes de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Assurer la coordination avec les services de conseil</i> :</p> <p>Les secrétariats de seeland.biel/bienne, du service public de conseil en énergie du Seeland et de la Plateforme solaire Seeland se concertent régulièrement afin d'harmoniser au mieux leurs offres de conseil et de soutien aux communes. Les offres de conseil sont coordonnées, affinées et développées (p. ex. préparation des données/analyses de potentiel, stratégies climatiques, mobilité électrique, RCP/CEL, etc.). De plus, on veille à éviter les doublons.</p> <p><i>Développement de l'offre</i> :</p> <p>Sur la base des besoins existants, qui résultent des mesures en cours et d'autres activités, de nouvelles offres sont identifiées ou les offres existantes sont développées.</p> <p><i>Campagne de communication</i> :</p> <p>Diffusion des offres à des groupes cibles spécifiques (particuliers, entreprises, communes, agriculture, tourisme, Next Generation, etc.), p. ex. séances d'information communes ou supports d'information.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (seeland.biel/bienne) : coordination entre les acteurs, mise en place de la campagne de communication</li> <li>— Services de conseil (service public de conseil en énergie, Plateforme solaire Seeland) : affinage, développement et mise en œuvre des offres</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Coordination régionale et lancement de nouvelles offres : 10 000 CHF/an env.</p> <p>Diffusion des offres aux groupes cibles : 20 000 CHF/an env.</p>
Financement	seeland.biel/bienne et contributions de la Confédération et du canton pour la communication

<b>Mesure 7 :</b>	<b>Vérifier la création d'un ou plusieurs service(s) de l'énergie et du climat</b>
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte</i> : de nombreuses petites et moyennes communes de la région seeland.biel/bienne sont disposées à mettre en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat, mais le personnel spécialisé fait défaut.</p> <p><i>Description</i> : la Région-Énergie vérifie, dans le cadre d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote avec la participation de communes intéressées, la mise en place d'un ou plusieurs service(s) commun(s) de l'énergie et du climat, qui sera/seront financé(s) et utilisé(s) par ces communes. Le service de l'énergie soutient les communes rattachées dans le cadre des questions liées à l'énergie et au climat, ainsi que dans la mise en œuvre de mesures communales en matière d'énergie et de climat. Ces mesures englobent p. ex. la préparation des dossiers politiques pour le conseil communal dans le domaine de l'énergie et du climat, une évaluation du potentiel énergétique, un accompagnement dans le cadre des plans d'affectation/demandes de permis de construire, un interlocuteur compétent de la commune au niveau technique pour d'autres acteurs, un soutien au niveau politique et stratégique, et l'habilitation des employés municipaux. Le service de l'énergie est clairement délimité par rapport aux autres offres de conseil. Il prend en charge les tâches communales, qui sont couvertes p. ex. par le service communal de l'énergie dans les communes certifiées Cité de l'énergie.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Analyse des besoins</i> :</p> <p>Enquête auprès de l'ensemble des communes sur l'intérêt pour des services (en partie) régionaux de l'énergie et du climat, les principales orientations thématiques, les ressources humaines et les effectifs nécessaires en EPT, si possible à l'image d'une région pilote (p. ex. Cité de l'énergie de Lyss et communes environnantes intéressées).</p> <p><i>Élaboration de l'organisation du ou des service(s) de l'énergie et du climat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Développer une forme d'organisation appropriée : comparaison de services régionaux spécifiques ou de plusieurs services de certaines parties de la région, intégration dans l'organisation communale, collaboration avec les commissions et le conseil communal.</li> <li>— Définir le profil des services de l'énergie : offre de travaux à réaliser et EPT. Le service de l'énergie doit pouvoir se concentrer sur certaines communes et connaître leurs besoins.</li> <li>— Clarifier les aspects juridiques : rédiger un contrat entre les communes concernées.</li> </ul> <p><i>Inscrire les résultats dans un rapport final avec des variantes concernant la marche à suivre</i></p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (seeland.biel/bienne) : déterminer les besoins, élaborer les bases et les modèles de mise en œuvre, identifier la région pilote pour l'analyse des besoins.</li> <li>— Communes : examiner et définir le profil du service de l'énergie, et financer ce dernier.</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>50 000 CHF env. (l'estimation des coûts met l'accent sur l'élaboration des contrôles de faisabilité et du projet pilote)</p>
Financement	<p>seeland.biel/bienne (financement spécial pour l'énergie et le climat), contributions de la Confédération et du canton</p>

## 3.2 Calendrier

Les étapes prévues pour la mise en œuvre du train de mesures 2025-2028 sont les suivantes :

	2025		2026		2027		2028	
	1. S	2. S						
<b>M1 : cockpit énergétique et climatique</b>								
Bases de données								
Publication								
Mise à jour								
<b>M2 : exemples de bonnes pratiques</b>								
Bases								
Publication et diffusion								
<b>M3 : boîte à outils « Conseil en chaleur communale »</b>								
Bases								
Publication et diffusion								
<b>M4 : mesures en matière de politique climatique</b>								
Bases								
Série d'ateliers pour les communes								
Conseil lors du lancement								
<b>M5 : collaboration avec les EAE</b>								
Table ronde sur l'approvisionnement en électricité								
Table ronde sur l'approvisionnement en chaleur								
Modèle de feuilles de route communales								
<i>Échanges bilatéraux communes/EAE*</i>								
<b>M6 : offre de conseil et de soutien</b>								
Extension de l'offre								
Campagne de communication								
<b>M7 : service(s) de l'énergie et du climat</b>								
Analyse des besoins								
Organisation du/des service(s) spécialisé(s)								
Lancement de l'offre du ou des service(s) de l'énergie et du climat								

\*Mise en œuvre par les communes

### Commentaires :

- Les mesures M1, M2 et M3 ont déjà débuté en 2024.
- La mesure M4 crée des bases communales importantes pour lancer d'autres mesures, comme des projets avec des EAE. De même, on ne sait pas combien de temps durera le soutien du canton. C'est pourquoi nous commençons par cette mesure.

- La mesure M5 permet de créer des bases importantes pour des projets de suivi grâce aux tables rondes.
- Sur la base des mesures M3 et M5, l'offre de conseil et de soutien (M6) pourra ensuite être affinée et développée, et les profils des services du climat et de l'énergie pourront être définis.

### 3.3 Estimation des coûts

L'évaluation des coûts et le financement pour la mise en œuvre du train de mesures 2025-2028 sont présentés ci-après. Les coûts sont financés dans le cadre du budget du service public de conseil en énergie du Seeland, par les fonds du financement spécial pour l'énergie et le climat de seeland.biel/bienne et par des subventions de la Confédération et du canton.

Aucune contribution communale supplémentaire n'est prévue.

<b>(Montants en CHF)</b>	2025	2026	2027	2028
M1 : cockpit énergétique et climatique	20 000*	5 000	5 000	5 000
M2 : exemples de bonnes pratiques	20 000*	5 000	5 000	5 000
M3 : boîte à outils Chaleur	10 000*			
M4 : menures en matière de politique climatique	30 000	20 000	20 000	20 000
M5 : collaboration avec les EAE	20 000	40 000	20 000	20 000
M6 : conseil/soutien	10 000	30 000	30 000	30 000
M7 : service(s) de l'énergie/du climat	10 000	20 000	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
<b>Financements estimés</b>				
Service public de conseil en énergie du Seeland	30 000	30 000	50 000	50 000
Financement spécial énergie et climat seeland.biel/bienne	42 000	45 000	20 000	20 000
Subventions de la Confédération (OFEN) / du canton (OEE)	48 000	45 000	20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

\* Déjà garanti (projet Région-Energie en cours)

#### **Commentaire sur l'estimation des coûts :**

- L'investissement initial pour la mise en œuvre des mesures M1, M2, M3, M5 et M7 doit provenir du financement spécial en faveur de l'énergie et du climat de seeland.biel/bienne, ainsi que des contributions du canton et de la Confédération (50 % env.) (la demande correspondante doit être faite en 2025).
- L'investissement initial pour la mesure M4 est couvert par le budget de s.b/b.
- Le coût annuel pour la mise en œuvre des mesures M1, M2, M3 et M5 est couvert par le budget du service public de conseil en énergie du Seeland.
- Le coût lié à la mise en œuvre de la mesure M6 dépend du projet.

— L'investissement initial pour la mise en œuvre de la mesure M7 s'étale sur les trois prochaines années. Une subvention par la nouvelle politique régionale (NPR) est examinée.

La mise en œuvre des mesures doit générer une plus-value pour les communes intéressées et impliquées dans la mesure en question. En même temps, la participation peut toutefois entraîner aussi des investissements en personnel au niveau du conseil communal ou de l'administration communale. Il n'est pas possible de chiffrer ces dépenses à ce stade.

## 4. Partie 3 : contexte de la stratégie

### 4.1 Conditions-cadres

Pour ses objectifs et activités, la Région-Énergie Bienne-Seeland s'appuie sur les conditions-cadres de la politique énergétique et climatique de la Confédération et du canton de Berne. Ces dernières années, on a pu observer une évolution dynamique tant au niveau cantonal que national.

Développement  
dynamique

#### 4.1.1 Conditions-cadres de la Confédération

L'Accord de Paris stipule que le réchauffement planétaire doit être limité à une valeur comprise entre 1,5 °C et 2 °C. Cela implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net à l'échelle mondiale d'ici à 2050. La Suisse s'est également engagée à atteindre cet objectif, et a inscrit l'objectif zéro net d'ici à 2050 dans la loi sur le climat et l'innovation. Approuvée par le peuple le 18 juin 2023, celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'objectif intermédiaire est de réduire les émissions de 64 % en moyenne sur la période 2031-2040, et de 75 % d'ici 2040 par rapport à 1990. Les émissions dans le secteur du bâtiment doivent être réduites plus rapidement que dans le domaine du transport et de l'industrie<sup>10</sup>. La réduction des émissions doit être atteinte autant que possible en Suisse.

Zéro net d'ici à  
2050 en Suisse

En vue d'atteindre les objectifs, des instruments d'encouragement temporaires sont prévus dans la loi sur le climat et l'innovation. En complément du Programme Bâtiments existant, les chauffages respectueux du climat sont notamment davantage encouragés. La mise en œuvre d'autres mesures est prévue dans le cadre de révisions de la loi sur le CO<sub>2</sub> et de la loi sur l'énergie. En résumé, la Confédération mise sur une stratégie de poursuite et de renforcement des incitations financières.

Mesures de la  
Confédération

La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (adoptée par la population suisse le

Nouvelle loi sur  
l'approvisionnement  
en électricité

---

<sup>10</sup> Valeurs indicatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs d'ici 2040 : 82 % dans le secteur du bâtiment, 57 % dans celui des transports et 50 % dans le domaine de l'industrie.

9 juin 2024) doit par ailleurs renforcer la sécurité d’approvisionnement et rendre la Suisse moins dépendante des importations d’électricité en développant davantage les énergies renouvelables comme le solaire, l’éolien et l’hydraulique. Les procédures de planification et d’autorisation d’installations solaires et hydrauliques seront par exemple simplifiées pour certains projets, et une réserve hydroélectrique sera mise en place afin de garantir l’approvisionnement en électricité pendant l’hiver. Les fournisseurs d’électricité seront tenus de contribuer à l’efficacité énergétique – p. ex. par des objectifs d’économie d’électricité, des modèles de consommation propre comme le regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) et l’utilisation de systèmes de mesure intelligents.<sup>11</sup>

## 4.1.2 Conditions-cadres cantonales

Le canton de Berne s’est lui aussi engagé à atteindre l’objectif zéro net d’ici à 2050, et l’a inscrit dans un article sur la protection du climat de la constitution cantonale. Une série d’instruments soutiennent cette évolution. Le tableau suivant donne un aperçu de ces instruments et de leurs principaux contenus :

Zéro net d’ici à 2050 dans le canton de Berne

Instrument	Contenu
Article sur la protection du climat de la Constitution du canton de Berne (art. 31a, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Le canton et les communes s’engagent à réduire les émissions à zéro net d’ici à 2050.</li> <li>— Le canton et les communes renforcent la capacité d’adaptation aux effets néfastes du changement climatique.</li> <li>— Les mesures visent un renforcement de l’économie et doivent être acceptables tant sous l’angle social que sous celui de l’environnement, en prévoyant notamment des instruments de promotion de l’innovation et de la technologie.</li> </ul>
Loi cantonale sur l’énergie (2023) <sup>12</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Obligation d’élaborer un plan directeur de l’énergie pour les communes d’une certaine grandeur (chapitre 2).</li> <li>— Une région d’aménagement peut procéder à des harmonisations intercommunales en édictant un plan directeur régional de l’énergie.</li> <li>— Directives dans le domaine du bâtiment favorisant le passage aux énergies renouvelables (chapitre 4).</li> <li>— Le remplacement du chauffage s’effectue dans le cadre de l’efficacité énergétique globale pondérée ou, pour les bâtiments âgés de plus de 20 ans, avec la mise en œuvre d’une solution standard. Autrement dit, le remplacement du chauffage doit impliquer le passage à des agents énergétiques renouvelables ou bien une augmentation de l’efficacité énergétique du bâtiment<sup>13</sup>.</li> <li>— Les chauffe-eau électriques et les chauffages électriques à résistance seront interdits à partir de 2032. Les chauffe-eau électriques devront être rénovés dans un délai de 20 ans.</li> </ul>

11 Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC) : Sécurité de l’approvisionnement en électricité ([Lien](#))

12 Ordonnance cantonale sur l’énergie (2023). [Lien](#)

13 Dans certaines conditions, il est possible de continuer à se chauffer avec des sources d’énergies fossiles.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Des dispositions relatives aux bornes de recharge sont désormais également applicables en fonction des places de stationnement prescrites pour les nouvelles constructions.</li> <li>— Les communes peuvent introduire dans leur réglementation fondamentale en matière de construction ou dans leurs plans de quartier, dans le cas de nouvelles constructions ou du remplacement d'un chauffage, pour tout leur territoire ou une partie de celui-ci, des prescriptions complémentaires concernant l'utilisation d'énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique globale pondérée (art. 13).</li> </ul>
Engagement 2030 : programme gouvernemental de législature <sup>14</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Axes prioritaires de développement :</li> <li>— Le canton sera neutre sur le plan climatique d'ici 2050.</li> <li>— Les objectifs de la stratégie énergétique 2006 devront être atteints d'ici 2035, la priorité étant accordée aux sources d'énergie locales et renouvelables.</li> </ul>
Plan directeur du canton de Berne (2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>— La production et l'utilisation de l'énergie doivent tenir compte sur le long terme des exigences en matière de développement durable.</li> <li>— Harmonisation de l'aménagement du territoire et de l'approvisionnement en énergie dans le but de réduire la consommation sur le long terme.</li> <li>— Utilisation d'énergies renouvelables locales et utilisation judicieuse de l'énergie.</li> <li>— Augmentation de l'efficacité énergétique des transports, et transports terrestres neutres pour le climat.</li> <li>— Réduction du trafic individuel motorisé.</li> </ul>
Impôt sur les véhicules à moteur du canton de Berne <sup>15</sup>	Imposition en fonction du poids et encouragement des véhicules à haute efficacité énergétique conformément à la loi sur l'imposition des véhicules routiers. (Une modification de la loi portant sur l'imposition en fonction du poids et des émissions de CO <sub>2</sub> a été rejetée en 2022 par les électeurs du canton de Berne).
Stratégie de mobilité globale du canton de Berne (2022) <sup>16</sup>	L'objectif est de réduire les atteintes à l'environnement et de gérer le trafic de manière efficiente du point de vue énergétique : harmoniser l'urbanisation et les systèmes de transport, éviter le trafic, reporter le trafic sur les transports publics, assurer une fluidité acceptable du trafic, p. ex. grâce à une circulation réduite et une amélioration de la coordination des différents moyens de transport, et créer entre ces dernières des chaînes de mobilité multimodales attractives.

Tableau 2 Aperçu des principaux instruments en matière de politique énergétique et climatique au niveau cantonal

## 4.2 État des lieux

### 4.2.1 Structure de la population et des entreprises

L'économie de la région seeland.biel/bienne réside principalement dans l'industrie et le secteur tertiaire (cf. Illustration 1). Sur près de 70 000 équivalents plein temps (EPT) en 2021, 63 % travaillaient dans le

L'industrie, un secteur important dans la région seeland.biel/bienne

<sup>14</sup> Engagement 2030 : programme gouvernemental de législature (2024). [Lien](#)

<sup>15</sup> RSB 761.611 - Loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV). [Lien](#)

<sup>16</sup> Un système de mobilité durable pour le canton de Berne (2022). [Lien](#)

secteur tertiaire, 33 % dans l'industrie et 4 % dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche). Ainsi, la région seeland.biel/bienne compte nettement plus de personnes actives dans l'industrie (33 %) que le canton (23 %).

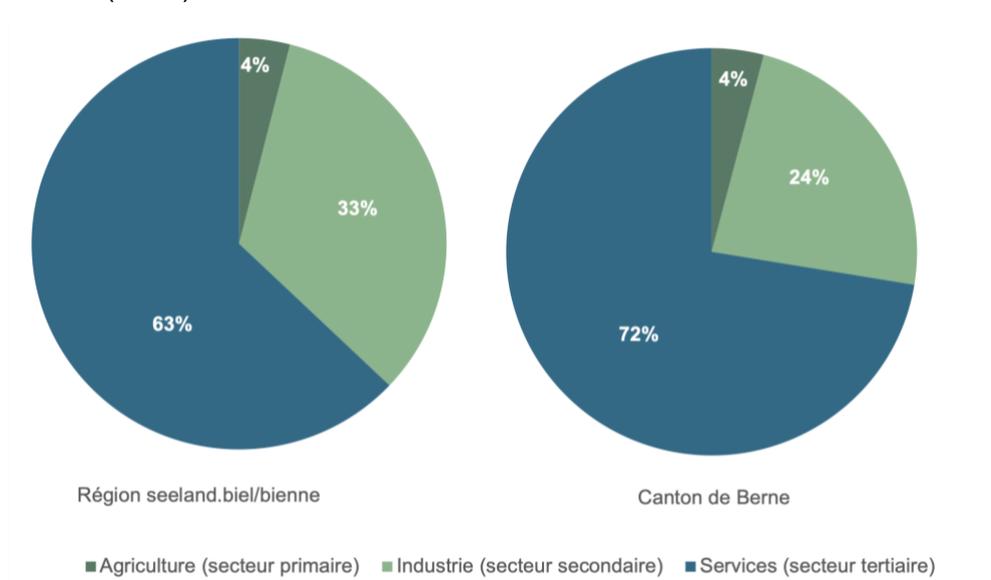


Illustration 1 Répartition sectorielle des personnes actives dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : Données économiques du canton de Berne, Emplois et équivalents en plein temps selon les divisions économiques et le sexe.)

Comme le montre l'illustration 2, la majeure partie des employés (20 %) travaillent dans l'industrie manufacturière, dont fait également partie l'industrie horlogère (secteur de l'industrie). Autres branches représentant plus de 10 % des EPT : « commerce ; réparation d'automobiles et de motos », « santé humaine et action sociale », « construction » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Les personnes qui ne sont pas actives dans l'une des dix principales branches économiques travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire.

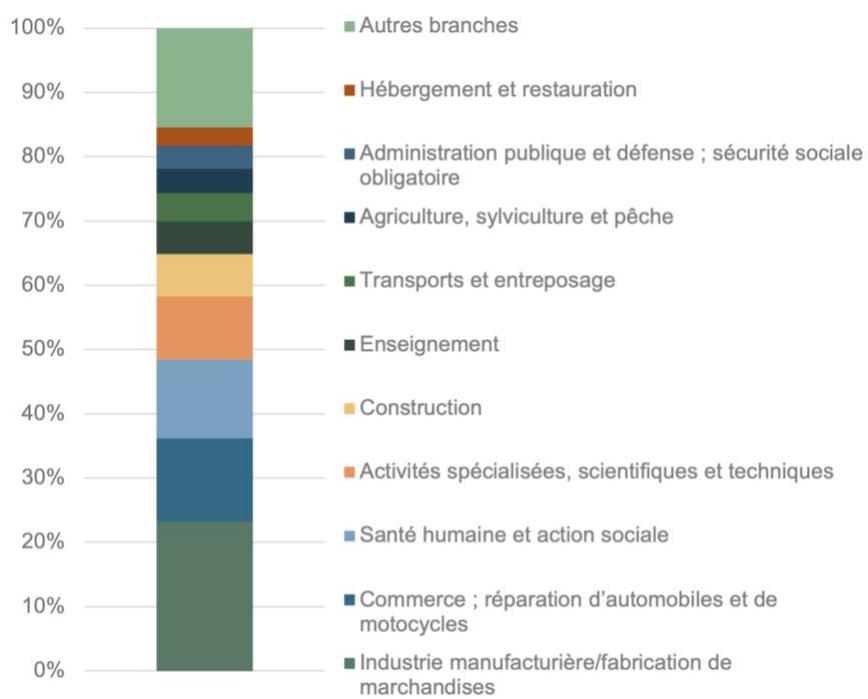


Illustration 2 Répartition des équivalents plein temps de la région seeland.biel/bienne dans les principales branches économiques en 2022. (Source : Données économiques du canton de Berne, Emplois et équivalents en plein temps selon les divisions économiques et le sexe.)

## 4.2.2 Bilan énergétique et climatique

Le bilan énergétique et climatique a été établi sur la base des données de la métrique climatique du canton de Berne. Les données de la métrique climatique tiennent compte des émissions de gaz à effet de serre selon un principe territorial. Autrement dit, seules les émissions directes qui sont effectivement générées dans la région seeland.biel/bienne sont prises en compte. Cette limite du système est également appelée Scope 1. Les secteurs considérés sont la chaleur, la conversion de l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, les déchets et eaux usées, les émissions fugitives et l'utilisation des terres. Cette approche ne prend pas en compte les émissions indirectes générées par des activités dépassant les limites de la région considérée. Cela concerne les émissions provenant d'activités comme la production et la fourniture d'énergie (Scope 2), les voyages en avion ainsi que les émissions indirectes générées par des processus situés en amont et en aval du consommateur (Scope 3).

Limites du système de métrique climatique du canton de Berne

En 2022, les émissions directes dans la région seeland.biel/bienne représentaient près de 810 000 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (cf. Illustration 3), soit près de 7 % des émissions du canton de Berne. La majeure partie des émissions proviennent des secteurs de la chaleur (46 %) et des transports (31 %). Les chapitres suivants décrivent en détail la composition des émissions dans ces secteurs. Le domaine de l'agriculture suit avec une part de 12 %. Les émissions non liées à l'utilisation de l'énergie sont moins importantes avec respectivement 4 % des émissions totales pour les

Les secteurs de la chaleur et des transports constituent les principales sources d'émissions

secteurs de l'industrie et de la conversion de l'énergie, 3 % pour celui des déchets et eaux usées et 1 % pour le secteur des émissions fugitives.

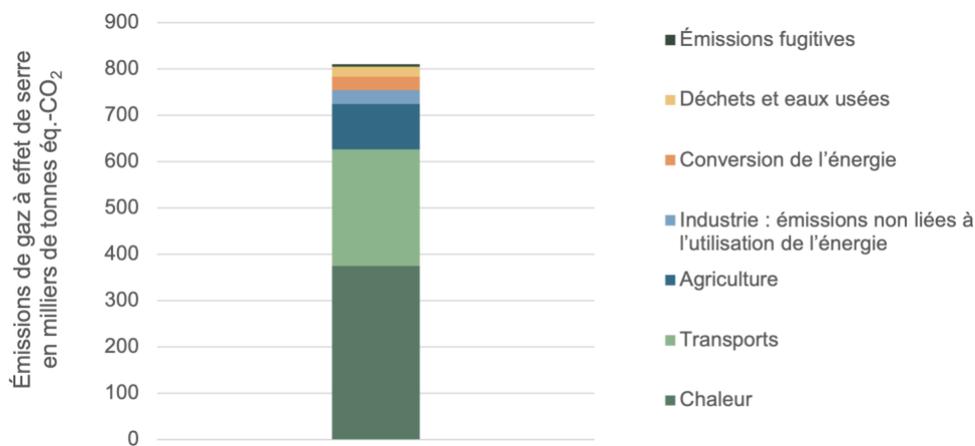


Illustration 3 Émissions de gaz à effet de serre de la région seeland.biel/bienne en 2022 (source : métrique climatique du canton de Berne)

Le secteur de la chaleur a émis en 2022 près de 374 000 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (éq.-CO<sub>2</sub>), en grande partie par la combustion de mazout et de gaz naturel (cf. Illustration 4). 24 des 61 communes sont desservies par un réseau de gaz ; en 2022, la part moyenne de gaz renouvelable dans la région était de 11 %, soit légèrement inférieure à la proportion cantonale représentée par le biogaz, à savoir 13 %.

Secteur de la chaleur

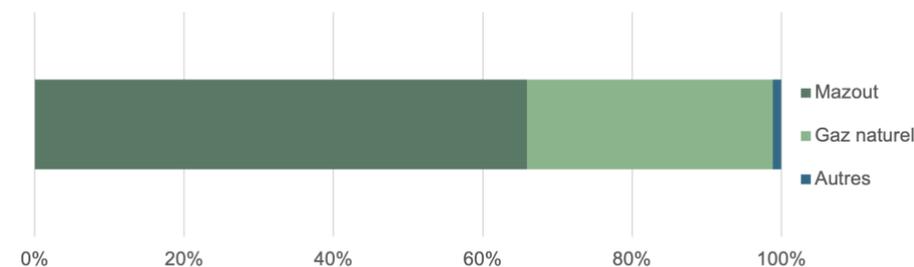


Illustration 4 Composition des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la chaleur dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : métrique climatique du canton de Berne)

Avec près de 252 000 t éq.-CO<sub>2</sub>, le secteur des transports représentait la deuxième source de gaz à effet de serre en 2022. Les émissions du secteur des transports résultent des kilomètres parcourus au sein de la région seeland.biel/bienne. Le trafic individuel motorisé (TIM) et le trafic professionnel sont responsables d'environ 85 % des émissions dans le secteur des transports, ce qui équivaut à la valeur correspondant à l'ensemble du canton de Berne. Avec 10 000 t éq.-CO<sub>2</sub> (4 %), les transports publics constituent quant à eux le domaine ayant émis le moins d'émissions avec la navigation (Illustration 5). Les émissions générées par les voyages en avion dépassent la limite du système (Scope 1) et ne sont pas mentionnées dans l'illustration 5 ci-dessous.

Secteur des transports

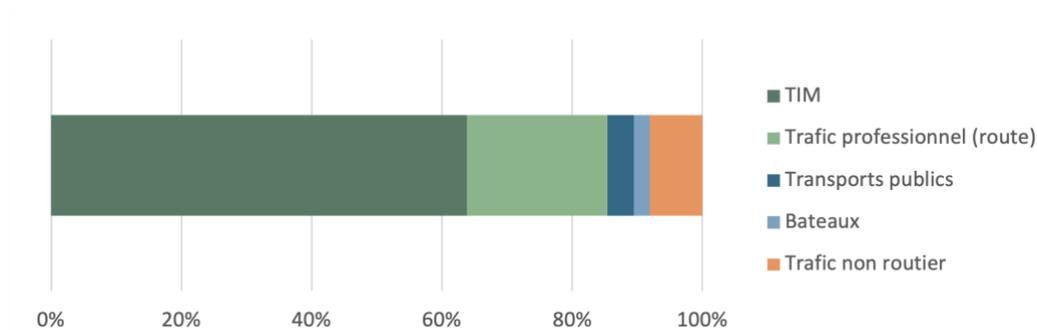


Illustration 5 Composition des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : métrique climatique du canton de Berne)

En comparaison par habitant, la région seeland.biel/bienne se situe, à raison de 4,5 t éq.-CO<sub>2</sub>/an env., en dessous de la moyenne cantonale, à savoir 5,5 t éq.-CO<sub>2</sub> (cf. Illustration 6). Dans le secteur de la chaleur, seeland.biel/bienne se situe, avec 2,1 t éq.-CO<sub>2</sub> par personne et par an, au-dessus de la moyenne cantonale, qui est de 1,9 t éq.-CO<sub>2</sub>. Dans le secteur des transports, elle est en revanche inférieure, à raison de 1,4 t, à la moyenne cantonale, à savoir 1,7 t éq.-CO<sub>2</sub>. C'est toutefois dans le secteur de l'agriculture et dans les émissions non liées à l'utilisation de l'énergie de l'industrie que l'écart par rapport aux émissions cantonales est le plus marqué. Cet écart s'explique en premier lieu par le fait que l'agriculture est moins représentée que la moyenne à l'échelle cantonale, et que l'industrie génère moins d'émissions.

Comparaison de la région seeland.biel/bienne

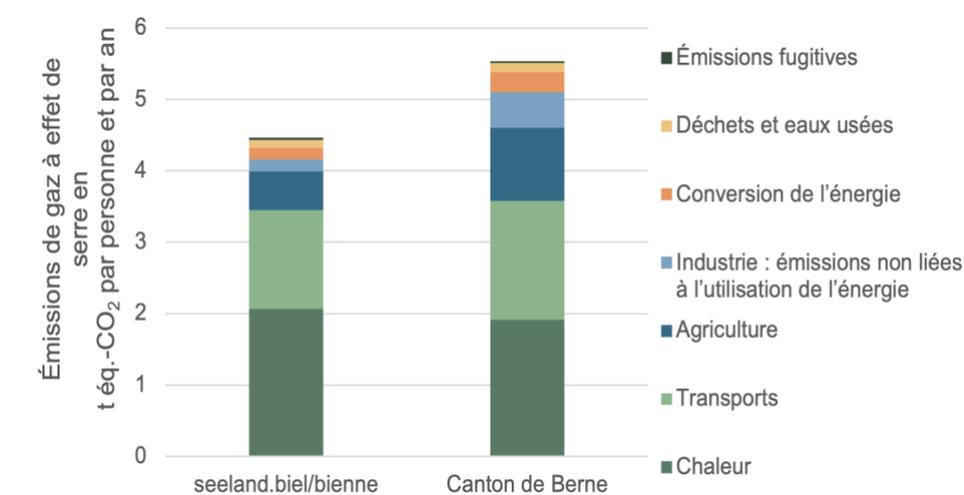


Illustration 6 Comparaison des émissions par habitant en 2022 avec le canton de Berne. (Source : métrique climatique du canton de Berne).

## 4.3 Activités dans la région seeland.biel/bienne

### 4.3.1 Bases et activités de la Région-Énergie

La région d'aménagement seeland.biel/bienne remplit une multitude de tâches sur mandat du canton et des communes. Conformément à la législation cantonale, elle établit des bases régionales dans les domaines de l'aménagement du territoire et des transports, de la nouvelle politique régionale et des conseils publics en énergie. Elle assume en outre, pour le compte des communes, des tâches intercommunales dans les domaines suivants : formation, social et santé, énergie et environnement, territoire et mobilité, et économie et tourisme. seeland.biel/bienne s'engage par ailleurs pour défendre les intérêts de l'ensemble de la région par un travail de relations publiques et de lobbying<sup>17</sup>. Il s'agit notamment d'activités comme les soirées thématiques de la conférence « Approvisionnement et élimination » sur le thème de l'énergie et de l'environnement, qu'elle organise en dehors du mandat du canton.

Domaines de compétence de la région d'aménagement

Dans les secteurs de l'énergie et de la mobilité, il existe aussi d'ores et déjà des bases régionales qui constituent un fondement important pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Les principaux projets et stratégies sont résumés dans le Tableau 3.

Activités dans le domaine de l'énergie et du climat

Instrument	Contenu
Plan directeur régional « Énergie éolienne » (2024*) <small>* Décision de l'assemblée générale</small>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Désigner les périmètres régionaux propices à l'énergie éolienne au niveau du plan directeur régional</li><li>— Examen et détermination de quatre zones pour l'implantation d'éoliennes dans le Seeland : canal de Hagneck, Büttenberg, Seedorf et Oberwald/Bannholz.</li></ul>
Région économique et touristique Bienne-Seeland : principes directeurs « Économie et tourisme » (2023)	Les principes directeurs de la Chambre économique Bienne-Seeland, de Tourisme Bienne Seeland et de seeland.biel/bienne soulignent les principaux axes thématiques à fixer d'ici 2030. Les trois plans d'action suivants sont notamment poursuivis : <ul style="list-style-type: none"><li>— Renforcer le tourisme durable en quête d'un tourisme doux</li><li>— Préserver les ressources naturelles en tenant compte du changement climatique</li><li>— Promouvoir l'économie circulaire</li></ul>
Nouvelle politique régionale NPR : Programme d'encouragement régional Seeland 2024-2027	Avec la nouvelle politique régionale, le canton et la Confédération soutiennent les régions dans leur développement économique régional. Il s'agit d'améliorer les conditions de mise en place d'activités entrepreneuriales, de générer des innovations et de créer de la valeur ajoutée, de préserver et de créer des postes et de renforcer durablement la compétitivité. La région soutient des particuliers, des institutions et des organisations dans le développement de projets, la mise en place de collectivités responsables de projets et le dépôt de demandes de projets.

17 Source : Plan directeur régional « Énergie éolienne » Bienne-Seeland : Rapport explicatif et dispositions contraignantes pour les autorités, p. 9 : [Lien](#)

	<p>L'orientation stratégique 2024-2027 met l'accent sur le thème de la pénurie de ressources (personnel spécialisé, santé (mentale), énergie et matières premières, finances).</p> <p>L'un des quatre axes prioritaires dans lesquels des projets doivent être lancés et soutenus est celui des « ressources naturelles » : le potentiel énergétique et économique des ressources naturelles disponibles doit être mieux exploité. Les objectifs de cet axe prioritaire comprennent entre autres l'augmentation des propres sources d'approvisionnement de la région à partir d'énergies renouvelables, l'exploitation et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables régionales et l'utilisation rationnelle de l'énergie par la population et les entreprises.</p>
Conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU (2021)	<p>La CRTU 2021 poursuit entre autres les objectifs de développement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Promotion des sources d'énergie indigènes et renouvelables : il faut viser un approvisionnement énergétique écologique axé sur le long terme, en garantissant des corridors de conduites et des sites appropriés pour des installations de production d'énergie.</li> <li>— Encouragement de la circulation cycliste : création d'un réseau de pistes cyclables différencié avec des itinéraires prioritaires, directs et de confort.</li> </ul>
Projet d'agglomération Bienne/Lyss (2021)	<p>Coordination du développement urbain et de l'infrastructure de transport dans les communes de l'agglomération Bienne/Lyss (sous-région de seeland.biel/bienne)</p> <p>Stratégies partielles du projet d'agglomération, y c. mesures correspondantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Urbanisation interne</li> <li>— Éviter, transférer, mettre en réseau et concevoir le trafic de manière supportable</li> </ul>
Plan régional du réseau de pistes cyclables (2021)	<p>Le plan régional du réseau de pistes cyclables a pour objectif d'encourager la circulation cycliste dans la région. Pour ce faire, il définit un réseau d'itinéraires directs et de confort, souligne le besoin d'agir et désigne les mesures nécessaires.</p>

Tableau 3 Bases régionales

## 4.3.2 Contexte et activités dans les communes

Une enquête en ligne a été menée en février 2024 afin de dresser un état des lieux de la politique énergétique et climatique dans les communes. Au total, 39 des 61 communes (état : 2024) ont participé à l'enquête, avec une représentation similaire quelle que soit leur taille. L'enquête montre que de nombreuses communes s'intéressent aux questions liées à l'énergie, mais aussi que des mesures s'imposent encore.

Enquête sur les activités des communes en matière de politique énergétique et climatique

Dans une première partie, les communes ont été interrogées sur les labels Cité de l'énergie, les stratégies et les plans énergétiques existants. Six des communes participantes avaient obtenu le label Cité de l'énergie début 2024. Sept communes ont déjà élaboré une stratégie énergétique et/ou climatique, dont deux datent de plus de 10 ans. Six autres communes disposent d'un plan directeur de l'énergie, dont six étaient tenues d'élaborer un plan directeur communal de l'énergie conformément à la législation cantonale sur l'énergie (art. LCEn) (cf. Illustration 7).

Diverses activités sur des questions liées à la politique énergétique

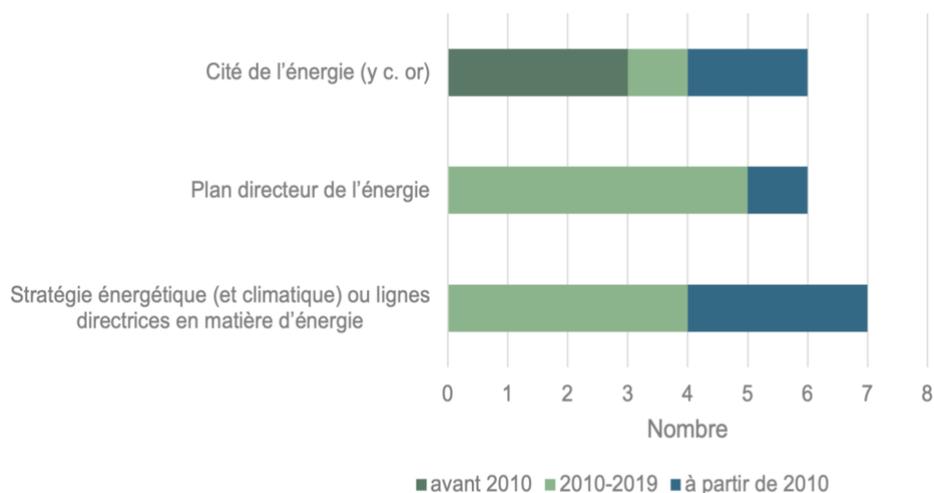


Illustration 7 Aperçu de l'adoption de différentes stratégies énergétiques ou climatiques

Cinq communes de la région seeland.biel/bienne se sont fixé des objectifs zéro net pour leur territoire communal. Quatre de ces communes ont également défini des objectifs zéro net pour leurs administrations communales, en choisissant des échéanciers plus ambitieux que le zéro net 2050 (respectivement 2030, 2040 et 2045). Cinq communes se sont fixé des objectifs pour la part des énergies renouvelables, et trois d'entre elles font également partie des communes poursuivant des objectifs zéro net.

Objectifs communaux en matière d'énergie et de climat

Qu'elles disposent ou non d'une stratégie climatique et énergétique, les communes sont actives sur le territoire communal, selon les indications fournies dans le cadre de l'enquête, dans différentes orientations stratégiques ayant trait à l'énergie et au climat ( cf. Illustration 8) : principalement dans le développement de la production d'électricité issue de sources renouvelables, dans l'amélioration de l'efficacité dans le domaine de l'électricité et dans le passage aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en chaleur. De nombreuses communes s'efforcent aussi activement d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Peu d'orientations stratégiques ont été mentionnées dans le secteur des transports. Dix communes ayant participé à l'enquête ont indiqué ne poursuivre activement aucune des orientations stratégiques mentionnées.

Orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble de la commune

24 des 39 communes ayant participé à l'enquête mettent en œuvre des mesures d'encouragement communales allant, entre autres, de la promotion d'installations photovoltaïques à la rénovation de l'enveloppe des bâtiments en passant par le remplacement du chauffage et les stations de recharge électrique. Dans 13 des communes, des mesures de sensibilisation sont mises en œuvre dans les domaines de l'énergie et du climat.

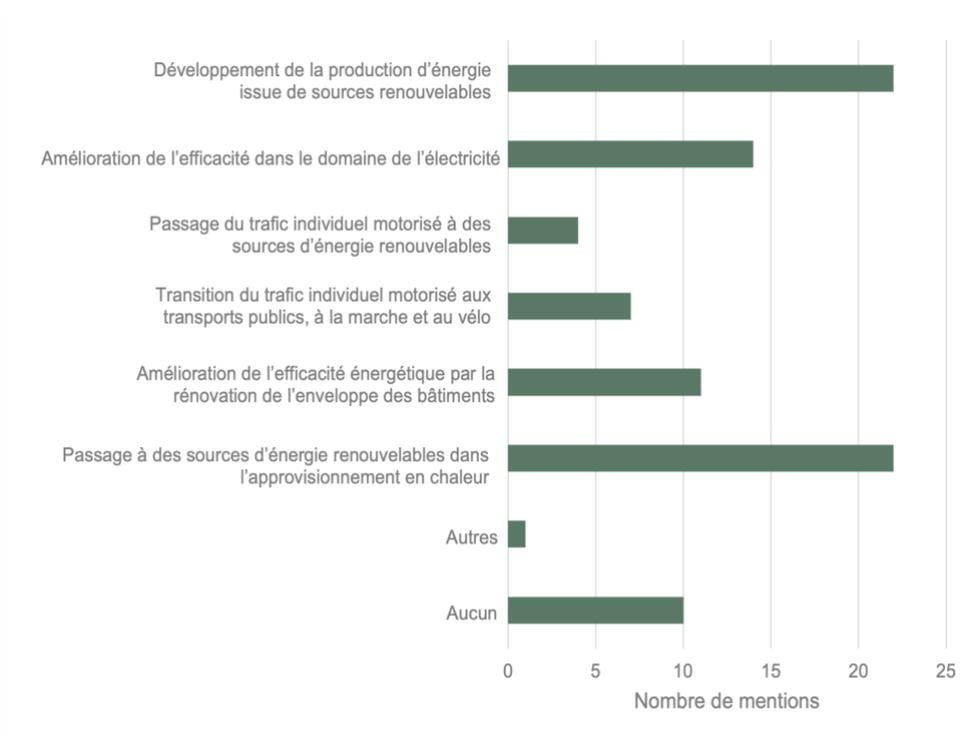


Illustration 8 Orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble du territoire communal. Réponses des 39 communes ayant participé à l'enquête (question : « Dans laquelle de ces orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble de la commune la vôtre est-elle active ? » ; plusieurs réponses possibles).

Les communes sont encore plus actives en ce qui concerne les administrations et les écoles qu'au niveau de l'ensemble de la commune. Plus de 20 des 39 communes participantes ont déclaré passer aux énergies renouvelables dans leurs bâtiments, mettre en œuvre des mesures d'efficacité et construire des installations photovoltaïques (cf. Illustration 9). Quatre communes ont affirmé n'être actives dans aucune des orientations mentionnées.

Orientations stratégiques au niveau des administrations

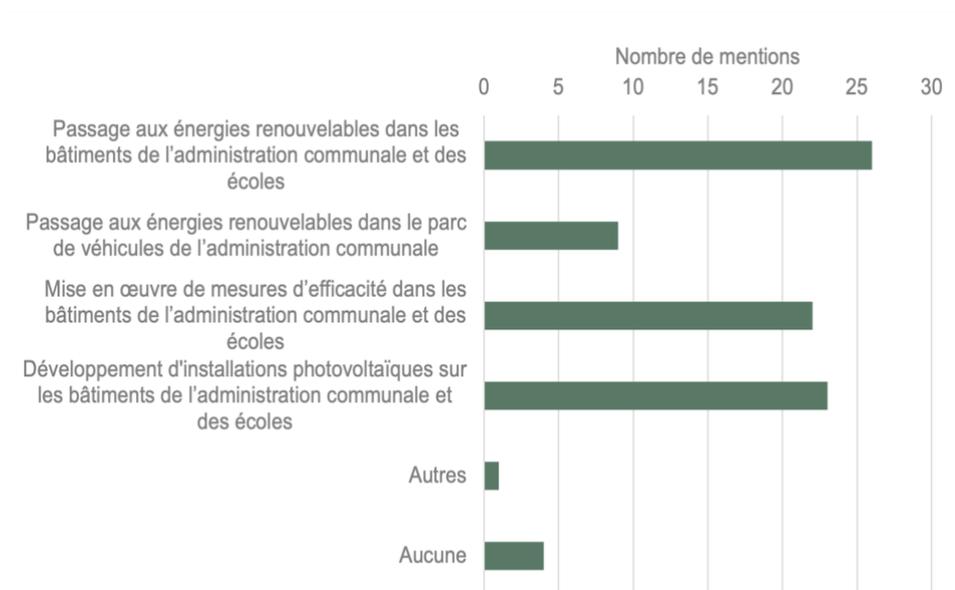


Illustration 9 Orientations stratégiques avec champ d'action. Réponses des 39 communes ayant participé à l'enquête (question : « Dans lesquelles de ces orientations stratégiques avec champ d'action dans l'administration et dans les écoles votre commune est-elle active ? » ; plusieurs réponses possibles).

La plupart des communes ne disposent que de ressources humaines limitées pour mettre en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat (cf. Illustration 10). Seules trois communes disposent de plus d'un EPT dans ce domaine, quatre communes de 0,2 à 0,7 EPT et 12 communes de 0,1 EPT ou moins. 20 communes n'ont pas du tout de ressources humaines pour traiter les questions liées à l'énergie et au climat. Parmi les communes participantes, 15 disposent d'une commission de l'énergie. 29 communes ont indiqué ne pas disposer de ressources humaines suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques.

Défis liés aux ressources humaines

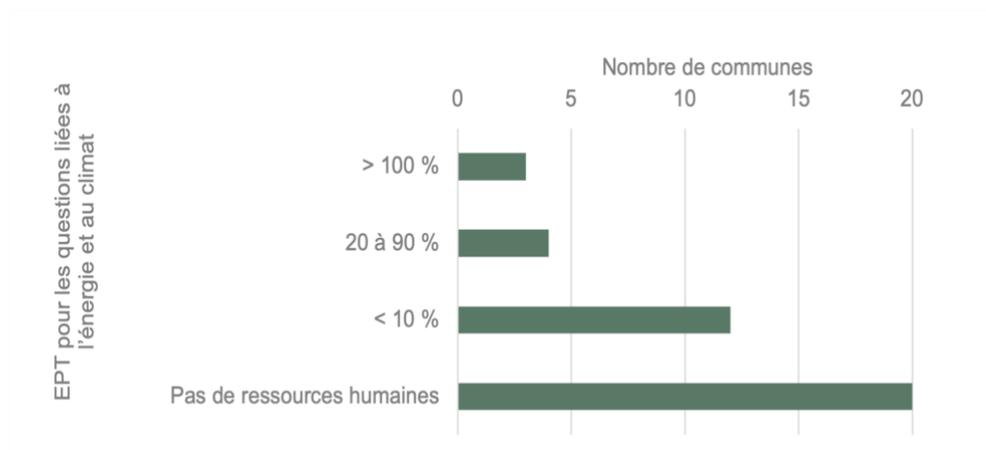


Illustration 10 Ressources humaines disponibles pour les questions liées à l'énergie et au climat. Réponses des 39 communes qui ont participé à l'enquête.

La moitié des communes possèdent leurs propres prestataires qui exploitent des réseaux de chauffage à distance (8 communes) ou qui assurent l'approvisionnement en électricité ou en gaz (respectivement 15 mentions et 1 mention). Selon les résultats de l'enquête, 60 % des communes exploitent

Prestataires appartenant aux communes

des réseaux de chauffage à distance. Il s'agit principalement d'entreprises d'approvisionnement en énergie qui ne sont pas des prestataires communaux.

### 4.3.3 Activités des parties prenantes régionales

Les institutions intercommunales, entreprises d'approvisionnement en énergie et entreprises de transport ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique, et soutiennent les communes dans la mise en œuvre des mesures. D'ores et déjà actives, elles se sont parfois fixé leurs propres objectifs en matière d'énergie et de climat.

Les parties prenantes régionales, une opportunité majeure

L'association Plateforme solaire Seeland ainsi que le service public de conseil en énergie du Seeland sont actifs au niveau régional dans le domaine de l'information et du conseil (cf. tableau ci-après).

Information et conseil

Organisation	Activités dans le domaine de l'énergie et du climat
Association Plateforme solaire Seeland	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Activités visant à encourager la production d'énergie régionale et durable à partir d'installations solaires, avec comme objectif d'atteindre une part d'énergie photovoltaïque de 8,8 % dans le mix d'électricité d'ici 2024 :</li> <li>— Solarcup Seeland : course de mini-voitures solaires pour sensibiliser et communiquer sur l'énergie solaire</li> <li>— Solarmonitoring et Solaraward : relevé de la part d'énergie photovoltaïque des communes, remise du Solaraward à la commune la plus méritante</li> <li>— Plateforme de mise en réseau Energy Sharing : possibilité d'investir dans des installations solaires sur les toits d'autrui</li> <li>— Site Internet, newsletter et événements : source d'information pour la population</li> </ul>
Service public de conseil en énergie du Seeland	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Prestations en matière d'information, de conseil et de sensibilisation sur mandat du canton de Berne et de la région seeland.biel/bienne. Conseil en énergie impartial aux communes, aux PME et à la population, p. ex. sur les questions suivantes :</li> <li>— Isolation thermique</li> <li>— Rénovation du chauffage</li> <li>— Prescriptions légales</li> <li>— Fonds d'encouragement</li> </ul>

Tableau 4 : Activités des parties prenantes régionales dans le domaine de l'énergie et du climat

Les parties prenantes sont aussi d'ores et déjà actives dans la mise en œuvre de mesures visant à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Les entreprises d'approvisionnement en énergie misent sur le développement de réseaux thermiques et de la production énergétique issue de sources renouvelables (énergie éolienne, photovoltaïque et production de biogaz). Les Transports publics biennois remplacent les véhicules diesel par des trolleybus et des bus électriques.

Entreprises d'approvisionnement en énergie et de transport

## 4.4 Analyse SWOT

Une analyse SWOT a été réalisée sur la base de l'état des lieux et de la vue d'ensemble des activités et des conditions-cadres cantonales, communales et régionales ainsi que des activités des parties prenantes (cf. tableau ci-après). L'analyse met en évidence les points forts et les points faibles existants ainsi que les opportunités et les risques futurs, tant en ce qui concerne la Région-Énergie proprement dite que les facteurs externes.

	Points forts	Points faibles
	<b>Internes</b>	<b>Internes</b>
<b>Existants</b>	— Secrétariat régional seeland.biel/bienne existant avec expérience dans la mise en œuvre de projets régionaux	— Ressources financières limitées de la région
	— Service public de conseil en énergie et Plateforme solaire Seeland avec des prestations établies, notamment dans le domaine du conseil et de l'information	— Communes disposant de peu de ressources humaines et/ou financières pour les questions liées à l'énergie et au climat
	— Bases régionales de planification pour le développement de l'énergie éolienne	— Diverses réglementations en vigueur dans les différentes communes (p. ex. concernant les demandes de permis de construire pour des pompes à chaleur)
	— Depuis 2024, fonds avec des ressources destinées aux questions liées à l'énergie et au climat de la région seeland.biel/bienne	— Sollicitation excessive des communes en raison de nombreuses initiatives au niveau de la Confédération, du canton, de la région et d'organisations privées
	— Coordination de l'infrastructure cyclable avec la planification régionale du réseau de pistes cyclables Bienne-Seeland <sup>18</sup>	— Les communes sont plus ou moins avancées en matière de politique énergétique et climatique
	— De nombreuses communes sont déjà actives dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'énergie et du climat	<b>Externes</b>
	— Différentes parties prenantes poursuivent des projets de développement de la production énergétique issue de sources renouvelables et de passage aux énergies renouvelables	— Pas de directives cantonales sur le rôle que la région peut et doit jouer dans les domaines de l'énergie et du climat
	<b>Externes</b>	— Lignes d'action limitées par les conditions-cadres légales
	— Aides financières disponibles au niveau de la Confédération et du canton	
	— Ressources financières accrues du canton pour le service public de conseil en énergie	
— Potentiels régionaux d'énergies renouvelables existants (courant éolien, photovoltaïque, bois, eau, biomasse)		

18 Association seeland.biel/bienne (2021) : Planification régionale du réseau de pistes cyclables Bienne-Seeland. Rapport. [Lien](#)

	<b>Opportunités</b>	<b>Risques</b>
<b>À venir</b>	<b>Internes</b>	<b>Internes</b>
	— Prise de conscience croissante de modèles économiques plus durables (p. ex. économie circulaire)	— Intérêt limité des parties prenantes régionales en faveur d'une collaboration
	— Bases <sup>19</sup> disponibles pour initier des activités respectueuses du climat auprès d'acteurs économiques et touristiques	— La population et les propriétaires de bâtiments ne soutiennent pas l'ensemble des projets
	— Sensibilisation croissante aux questions liées à l'énergie et au climat dans les communes	— Opposition potentielle de la population et de la sphère politique quant à la mise en œuvre de projets d'énergie éolienne
	— Adoption simultanée et donc possibilité d'harmonisation des objectifs régionaux de la stratégie énergétique et climatique, de la conception régionale des transports et de l'urbanisation ainsi que du projet d'agglomération	— La grande diversité des communes et des parties prenantes empêche de trouver un dénominateur commun à l'échelle de la région
	— Renforcement de la coopération entre communes urbaines et rurales	— La stratégie énergétique et climatique devient un obstacle sans fondement
	— Transfert de savoir-faire entre les communes et les parties prenantes, et inspiration mutuelle pour la mise en œuvre de projets	<b>Externes</b>
	— Mise en commun et partage des ressources des communes	— Le passage à la mobilité électrique et le développement du photovoltaïque s'avèrent moins dynamiques que jusqu'à présent
	<b>Externes</b>	— La transition trop dynamique vers les énergies renouvelables (pompes à chaleur) complique la mise en place de réseaux thermiques
	— Développement dynamique du photovoltaïque et passage à la mobilité électrique ainsi qu'à l'approvisionnement en chaleur renouvelable (p. ex. en raison de législations plus strictes au niveau national ou cantonal)	— Réduction des fonds publics pour les questions liées à l'énergie et au climat au niveau fédéral, cantonal et communal
— Sensibilisation croissante aux questions liées à l'énergie et au climat au sein de la population	— Développement des réseaux électriques pas assez rapide pour faire face à l'électrification fulgurante	
	— Les excédents d'électricité solaire entraînent une surcharge du réseau. Ils peuvent engendrer de faibles rétributions de l'injection ainsi que des taxes d'accès au réseau élevées	
	— Abandon ou ralentissement des mesures visant à atteindre l'objectif zéro net 2050 en raison des développements géopolitiques	

Tableau 5 : Analyse SWOT Région-Énergie Bienne-Seeland

19 Principes directeurs en matière d'économie et de tourisme de la Conférence « Économie et tourisme », et pondération accrue de la durabilité dans la nouvelle politique régionale (NPR) à partir de 2024.

# A1 Longlist d'autres mesures

## Propositions de mesures des ateliers

Les mesures suivantes ont été hiérarchisées lors de l'atelier du 21 mai 2024 par les participants des communes et les parties prenantes régionales. Ces mesures offrent un ensemble d'idées pour le deuxième train de mesures.

Orientation stratégique	Mesure
<b>Élaboration de bases pour l'exploitation des potentiels régionaux d'énergies renouvelables</b>	
Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid. Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur et de l'électricité.	Planification thermique régionale (axée sur l'exploitation des potentiels énergétiques au sein de la région).
Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour les motorisations du trafic motorisé.	Stratégie régionale de mobilité électrique.
Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité. Exploiter le potentiel d'économie d'énergie par les communes, la population et les entreprises.	Stockage de l'énergie dans la région.
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région. Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur, du froid et de l'électricité.	Développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution.
<b>Élaboration de bases de mise en œuvre et de décision pour les communes</b>	
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région. Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid. Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité. Exploiter le potentiel d'économie d'énergie par les communes, la population et les entreprises.	Modèles de directives pour les zones à planification obligatoire (ZPO) / plans de quartier (PQ).
<b>Mise en œuvre de projets phares</b>	
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Étude de faisabilité pour une grande installation solaire ou une installation en façade (p. ex. au niveau d'une infrastructure).
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Micro-réseau : réunit différents producteurs d'électricité en un réseau/sous-réseau qui peut être exploité de manière autonome.
Renforcer l'économie circulaire dans la région.	Recyclage et valorisation dans un centre d'entretien.

---

**Monitoring, controlling et communication**

---

Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité. Information et sensibilisation de la population et des communes à un comportement promouvant l'efficacité énergétique.

Renforcer l'économie circulaire dans la région.

---

## Propositions de mesures de la consultation

Dans le cadre de la consultation, d'autres propositions ont été émises pour des mesures supplémentaires. Comme il s'agit en l'occurrence des propositions de certaines communes, elles n'ont pas été adoptées dans le premier train de mesures, mais offrent un ensemble d'idées pour le deuxième train de mesures :

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Commune / acteur rég.</b>	<b>Mesure</b>
Encourager la transition du trafic individuel motorisé en faveur des transports publics et du vélo.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de promotion de la mobilité douce et de développement de l'infrastructure pour les transports publics.
Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour les motorisations du trafic motorisé.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour les motorisations.
Renforcer l'économie circulaire dans la région.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de promotion de l'économie circulaire.
Monitoring / controlling / cockpit	Energie Service Biel/Bienne	— Il serait judicieux d'indiquer également, pour la puissance photovoltaïque installée, le ratio lié au potentiel sur les toits et façades.
Monitoring / controlling / cockpit	Twann- Tüscherz	— Un controlling de la mise en œuvre des mesures est prévu, mais ne faudrait-il pas fournir aussi un inventaire des mesures planifiées dans les communes ? (Autrement dit, un monitoring avant le début de la mise en œuvre dans les communes).  — Il serait intéressant de savoir qui planifie quoi, et par conséquent d'encourager la collaboration en amont de la mise en œuvre. Ces éléments pourraient également faire partie du cockpit, p. ex. dans un espace protégé par un mot de passe.

---